

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE
CALENDRIER DES AFFICHAGES DE POSTES
ANNÉE AUTOMNE 2018

	AFFICHAGE NUMÉRO	Date limite de réception des requêtes à la DRFL (création ou modification avec impact budgétaire)	Envoi de la liste des postes vacants par la DRHCAJ	Période de préparation des requêtes de poste par les gestionnaires	Date limite de réception des requêtes à la DRHCAJ	Période d'affichage de postes (mardi au mardi)	Date de nomination(1)	Date d'intégration pour les constituantes Nord et Sud (2)
Catégorie 1	1 (sans processus)	7 septembre 2018	7 septembre 2018	11 au 14 septembre 2018	14 septembre 2018	25 septembre au 9 octobre 2018	25 octobre 2018	9 décembre 2018
	2 (avec processus)	7 septembre 2018	7 septembre 2018	11 au 14 septembre 2018	14 septembre 2018	25 septembre au 9 octobre 2018	25 octobre 2018	9 décembre 2018
	3 (avec processus)	22 octobre 2018	22 octobre 2018	23 octobre au 2 novembre 2018	2 novembre 2018	20 novembre au 4 décembre 2018	20 décembre 2018	3 février 2019
	4 (sans processus)	5 novembre 2018	5 novembre 2018	6 au 16 novembre 2018	16 novembre 2018	4 au 18 décembre 2018	3 janvier 2019	3 février 2019
Catégorie 2	1	7 septembre 2018	7 septembre 2018	11 au 14 septembre 2018	14 septembre 2018	25 septembre au 9 octobre 2018	25 octobre 2018	9 décembre 2018
	2	5 novembre 2018	5 novembre 2018	6 au 16 novembre 2018	16 novembre 2018	4 au 18 décembre 2018	3 janvier 2019	3 février 2019
Catégorie 3	1	7 septembre 2018	7 septembre 2018	11 au 14 septembre 2018	14 septembre 2018	25 septembre au 9 octobre 2018	25 octobre 2018	9 décembre 2018
	2	22 octobre 2018	22 octobre 2018	23 octobre au 2 novembre 2018	2 novembre 2018	20 novembre au 4 décembre 2018	20 décembre 2018	3 février 2019
Catégorie 4	1	7 septembre 2018	7 septembre 2018	11 au 14 septembre 2018	14 septembre 2018	25 septembre au 9 octobre 2018	25 octobre 2018	Selon les délais prévus aux matières locales
	2	29 octobre 2018	29 octobre 2018	30 octobre au 9 novembre 2018	9 novembre 2018	27 novembre au 11 décembre 2018	27 décembre 2018	Selon les délais prévus aux matières locales

(1) Date des premières nominations. Les délais prévus aux différentes matières locales seront respectés

(2) Date établie en fonction des calendriers de confection des horaires. Les dates d'intégration pour les salariés des constituantes CJL, Myriade et Bouclier seront déterminées en fonction de la procédure déjà établie au plus tard 30 jours suivant la nomination